

Les territoires à caractère faunique en Abitibi-Témiscamingue

Dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, le développement de la villégiature et des activités touristiques a été encadré sur des territoires aux caractéristiques fauniques prépondérantes. C'est comme ça que sont nés les 12 *territoires à caractère faunique* de l'Abitibi-Témiscamingue, tous sur des lacs.

Les critères retenus pour identifier ces territoires étaient multiples :

Reconnaissance du milieu, potentiel faunique, capacité d'hébergement en pourvoirie, importance touristique, importance des utilisateurs itinérants, présence d'intérêts à caractère faunique (fête populaire liée à la faune, ensemencement ou aménagement de frayères, etc.) et importance des contraintes liées au développement (rareté de terres publiques, nombre de chalets privés, etc.).

Dans ces secteurs, l'objectif poursuivi est donc : *développer des activités récréotouristiques en fonction des caractéristiques globales du secteur, mais subordonner ce développement au maintien des caractéristiques fauniques existantes afin d'assurer la protection de la ressource faunique et de son habitat tout en répondant aux besoins des différents utilisateurs.*

Le moyen privilégié, mais non exclusif, en vue d'atteindre cet objectif est l'établissement d'un plan de développement (ou plan de gestion) concerté. Un comité de concertation représentatif du milieu est conseillé pour élaborer ce plan (MRNF, 2008).

Ce principe est intéressant puisqu'il a permis de mettre un frein au développement anarchique des décennies 1970 et 1980.

Le premier exemple ayant abouti en région est le Plan de gestion concertée du lac Kipawa. C'est la MRC de Témiscamingue (MRCT) qui a initié le projet et qui a décidé de travailler de concert avec l'Organisme de bassin versant du Témiscamingue (OBVT) pour la réalisation de celui-ci.

Le message synthétique qui ressort de ce travail peut être résumé par la vocation du lac, définie par le comité de concertation :

“Le lac Kipawa est un plan d'eau aux caractéristiques exceptionnelles qui devront être maintenues. Aucun développement sur le lac ne devrait affecter l'intégrité, la qualité et la préservation à long terme de ce plan d'eau. Des actions devraient être mises de l'avant pour mieux connaître et gérer adéquatement les problèmes actuels ou présagés.”

Des thématiques aussi variées que l'habitation permanente et saisonnière, la pêche et les populations de poissons, la plaisance et l'utilisation du lac où les activités commerciales et industrielles ont été réfléchies. Elles sont rattachées à différentes propositions d'actions qui ont été colligées dans le Plan de gestion déposé à la MRCT. Si elles sont suivies, ces recommandations permettront de profiter de cette richesse sans compromettre la richesse du milieu naturel (OBVT, 2014).

La carte jointe permet de visualiser, en vert foncé, les 12 territoires à caractère faunique de l'Abitibi-Témiscamingue.

Le tableau ci-dessous permet de connaître le nom des lacs, qui sont numérotés sur la carte :

Lac Kipawa	n° 301	Lac Parent	n° 305	Lac Faillon	n° 309
Réservoir Decelles	n° 302	Lac Guéguen	n° 306	Lac Duparquet	n° 310
Lac des Quinze	n° 303	Lac Simard	n° 307	Lac Dasserat	n° 311
Lac Matchi-Manitou	n° 304	Lac Rémigny et lac Barrière	n° 308	Lac Villebon	n° 312

Tableau 1 : Territoires à caractère faunique d'Abitibi-Témiscamingue

Sources :

- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, 2008. *Plan régional de développement du territoire public*, Abitibi-Témiscamingue, 135 pages.
- Pascal Martel, communications personnelles
- OBVT, 2014. *Plan de gestion concertée du lac Kipawa*, 193 pages : <http://www.obvt.ca/activites/concertation>